

SOMMAIRE*

Le Comité de la justice et des médias a formulé 17 recommandations visant à améliorer la compréhension et les échanges entre le système de justice et les médias. Ces recommandations s'appuient sur la vision et les principes suivants :

Vision

Le système de justice et les médias ontariens doivent établir des normes d'excellence et de leadership, dans la forme et dans la pratique, en matière de procès équitables, de transparence des tribunaux, de respect de la vie privée, de communications entre le système de justice et les médias, de journalisme éclairé et de sensibilisation du public.

Principes

Transparence

Accès

Formation

Des intervenants égaux, mais indépendants

Respect des droits en matière de vie privée

* Nota : Afin d'alléger le texte, la forme masculine est employée dans son sens générique et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Les recommandations du Comité portent sur les questions suivantes :

Transparence :

- Accès aux documents judiciaires;
- utilisation des magnétophones;
- caméras dans la salle d'audience;
- salle des médias dans le palais de justice;
- séance d'information à huis clos;
- accès abordable aux documents judiciaires.

Formation :

- Améliorer les connaissances au sein des deux professions;
- sensibiliser le public.

Ère électronique :

- Signification des ordonnances de non-publication;
- accès électronique aux documents judiciaires;
- guide en ligne pour les médias;
- site Web public sur la justice et les médias.

Activités permanentes :

- Comité de liaison entre les secteurs de la justice et des médias;
- conférences de presse/commentaires publics;
- règle *sub judice* d'outrage au tribunal et principe de la confidentialité des sources.

Les membres du Comité pensent que la mise en œuvre de ces recommandations, individuellement et collectivement, renforcera les relations de travail entre les intervenants du système de justice et des médias et améliorera la qualité des reportages judiciaires.